

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE,
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2018 à laquelle sont présents les conseillers Étienne St-Louis, Gilles Schryer, Joanne St-Louis, Sylvie St-Louis, François Monière, Julie Sylvestre, sous la présidence de M. le maire, Stéphane Roy. La directrice générale, Daisy Constantineau, la directrice générale adjointe, Gisèle Lauzon, le directeur du service d'incendie et d'urbanisme, Robert Vincent, le directeur des travaux publics. Huit citoyens sont également présents.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à cette séance ordinaire du 7 août 2018, débutant à 20 heures.

227-08-2018

RÉVISION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Julie Sylvestre
appuyé par Étienne St-Louis

et résolu à l'unanimité que
l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les items suivants à varia :

- 13.1 Déjeuner du maire 2018
- 13.2 Demande d'organisation de fête

De plus l'ordre du jour demeure ouvert.

ADOPTÉ.

228-08-2018

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Joanne St-Louis

et résolu à l'unanimité que le
procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2018, soit adopté tel que
présenté.

ADOPTÉ.

229-08-2018

ADOPTION DES COMPTES

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par François Monière

et résolu à l'unanimité que la
directrice générale soit autorisée à payer les comptes tels qu'ils apparaissent sur
les listes suivantes, portant le numéro de folio 100769-08-2018 ainsi que le
numéro de la présente résolution, à savoir :

- liste des comptes fournisseurs pour un total de comptes à payer de
27 750,67 \$;
- liste sélective venant de l'historique des prélèvements internet n°
19214-5EQRW à 21814-5SGCJ pour un montant de 17 513,47 \$;
- liste des salaires du 1^{er} au 31 juillet 2018 pour un montant de 66 071,89\$;

ADOPTÉ.

INFORMATION ET CORRESPONDANCE

M. le maire, Stéphane Roy, donne information sur les sujets suivants :

- Il y aura porte ouverte à la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre le 25 août prochain de 13 h à 17 h. C'est une visite guidée en autobus et il y aura épluchette de blé d'inde sur place pour les participants;
- Lettre du ministre des Transports adressée à M. Attilio Somma, président du club Auto-Neige Amico et Club Quadri-Laus, relativement à une aide financière de 271 869 \$ devant servir à financer le projet « Construction pont rivière du Sourd »;
- Il y aura conférence de presse pour la remise de la subvention aux clubs Amico et Quadri-Laus, le mardi 14 août prochain à 13 h.

DÉPÔT DE DOCUMENT

Les documents suivants sont déposés au conseil municipal par la directrice générale, Mme Daisy Constantineau, à savoir :

- Liste des dépenses selon la délégation de pouvoirs, en vertu du règlement n° 04-05-2016 au montant de 4 166,47;
- Demande d'achat de pièces pyrotechniques comportant un risque élevé pour divertissement (feu d'artifice). Cet événement aura lieu le 18 août 2018 à 22 h au 59, ch. du Poisson-Blanc.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

230-08-2018

OMH – SÉANCE D'INFORMATION

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par François Monière
et résolu à l'unanimité
d'informer les locataires du HLM qu'il y aura une séance d'information dans le cadre du regroupement des OMH du territoire d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉ.

231-08-2018

RADIATION DE COMPTE

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre
et résolu à l'unanimité,
d'autoriser la radiation du compte à recevoir suivant :

- 8314-14-1354 6,45 \$

ADOPTÉ.

**AVIS DE MOTION ET
PROJET DE RÈGLEMENT**

RÈGLEMENT N° 05-08-2018 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

Avis de motion est donné par M. le maire Stéphane Roy, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement n° 05-08-2018 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus révisé, abrogeant et remplaçant le règlement n° 03-01-2018.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante conformément à l'article 445 du Code municipal.

ADOPTÉ.

232-08-2018

AFFICHAGE DE POSTE – AGENT AUX COMMUNICATIONS

ATTENDU que Mme Jeanne Beaudry-Pilotte, agente aux communications a remis sa démission;

ATTENDU que le poste sera vacant à compter du 14 septembre prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Monière, appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité que la directrice générale, soit autorisée à procéder à l'affichage du poste d'agent aux communications.

ADOPTÉ.

BIBLIOTHÈQUE

233-08-2018

ACTIVITÉS ET ÉQUIPEMENTS

Proposé par François Monière

appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité

que la gestionnaire de la bibliothèque, Mme France Drouin, soit autorisée à organiser une conférence « Compostelle au bureau » pour la prévention de l'épuisement professionnel.

De plus, qu'un montant de 400 \$ soit alloué pour cette activité.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 70230 452 « Biblio – animations et activités ».

ADOPTÉ.

URBANISME

234-08-2018

DOSSIER D'INFRACTION

ATTENDU qu'en juillet 2016, un dossier d'infraction pour des travaux dans la bande riveraine a été déposé à la cour municipale;

ATTENDU que les travaux exigés n'ont pas été effectués dans les délais prescrits soit, printemps 2018;

ATTENDU que les propriétaires avaient demandé un délai supplémentaire à l'inspecteur en bâtiment et que celui-ci avait accordé le court délai demandé;

ATTENDU que cette demande de prolongation de délai a été transmise au procureur Me Pierre-Alexandre Brière, en date du 27 septembre 2018;

ATTENDU que les propriétaires ont été convoqués à la cour le 21 juin 2018 et ne se sont pas présentés;

ATTENDU que le procureur a émis trois constats d'infraction de 500 \$ chacun;

ATTENDU que les travaux ont été finalisés en date du 6 juillet 2018, tel qu'entendu avec l'inspecteur en bâtiment;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne St-Louis, appuyé par Joanne St-Louis et résolu à l'unanimité qu'une demande soit adressée au procureur de la cour municipale, Me Pierre-Alexandre Brière, de retirer deux jugements dans le dossier d'infraction n° 170225 et qu'une seule infraction soit exigée par les propriétaires.

ADOPTÉ.

235-08-2018

DÉROGATION MINEURE 2018-0295

ATTENDU que Madame Pierrette Raymond demande une dérogation mineure au règlement 07-08-2000 relatif au zonage pour sa propriété située dans la zone rurale 11 (RU-11) sur le lot 4 579 150 du cadastre du Québec;

ATTENDU que cette demande vise d'abord à réduire la marge de recul arrière à 16,10 mètres devant normalement être à 20 mètres et à réduire également la marge de recul avant à 7,28 mètres devant normalement être à 10 mètres pour le bâtiment principal;

ATTENDU que cette demande vise également à réduire la marge de recul arrière du bâtiment accessoire à 12,90 mètres devant normalement être à 13 mètres;

ATTENDU que la propriété comporte également une véranda fermée par des fenêtres et que ces dites fenêtres devront être remplacées par, au moins 50 % de la superficie des murs, par de la moustiquaire et/ou du polyéthylène souple;

ATTENDU que l'effet de cette demande, si elle est acceptée, serait de régulariser le dossier pour la vente de la propriété;

ATTENDU que le conseil a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU que la dérogation demandée ne porterait pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

ATTENDU que les personnes touchées par cette dérogation ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

ATTENDU que le conseil n'a reçu aucune objection de la part du public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne St-Louis, appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité d'accorder à Madame Pierrette Raymond, une dérogation mineure au règlement n° 08-07-2000 relatif au zonage et de permettre l'empiètement du bâtiment principal de 3,9 mètres sur la marge de recul arrière et de 2,72 mètres sur la marge de recul avant ainsi qu'un empiètement du bâtiment accessoire de 0,10 mètre sur la marge de recul arrière.

De plus, il est unanimement résolu que la véranda devra être modifiée et que, au moins, 50 % des murs fermés par des fenêtres, devront être remplacée par de la moustiquaire et/ou de polyéthylène.

ADOPTÉ.

236-08-2018

BAIL CORPORATION DU PARC RÉGIONAL DU POISSON-BLANC

Proposé par François Monière
appuyé par Joanne St-Louis

et unanimement résolu que la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus endosse le bail de location d'un terrain TPI intervenu entre la MRC d'Antoine-Labelle et la Corporation du Parc du Poisson-Blanc et situé sur les lots 5 441 888, 5 428 252, 5 441 886, et 5 441 887 du cadastre rénové du Québec;

De plus, que M. le maire, Stéphane Roy et la secrétaire-trésorière/directrice générale, Daisy Constantineau, soient autorisés à signer ledit bail de location conjointement avec la MRC d'Antoine-Labelle et la Corporation du Parc du Poisson-Blanc.

ADOPTÉ.

VOIRIE MUNICIPALE

237-08-2018

ENTRETIEN ET ÉQUIPEMENT

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Gilles Schryer

et résolu à l'unanimité
d'autoriser le directeur des travaux publics à procéder aux acquisitions
suivantes :

- 70 poteaux à 7,50 \$ l'unité..... 525 \$
- 5 glissières à 145 \$ l'unité 725 \$
- 15 heures de pelle pour nettoyer les glissières à 120 \$/l'heure 1 800 \$
- pneus pour camions n° 2 et n° 8 (Pneus Lavoie)..... 8 880 \$

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 32000 521
« Infrastructures » et ° 02 32000 526 « Entretien véhicules-machinerie ».

ADOPTÉ.

238-08-2018

OFFRE DE SERVICES INFRA-CONSEILS

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité
d'accepter l'offre de services professionnels pour le resurfaçage par traitement
de surface d'environ 20 km de chemins à Notre-Dame-du-Laus, présentée par
Nathalie Sigouin, de Infra-conseils au montant budgétaire estimé à 7 975 \$ plus
taxes;

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 13000 410 « Honoraires
professionnels.

ADOPTÉ

INCENDIE

239-08-2018

ENTRETIEN ET ÉQUIPEMENTS

Proposé par Gilles Schryer
appuyé par Étienne St-Louis

et résolu à l'unanimité
d'autoriser M. Mathieu Meilleur, coordonnateur en sécurité incendie à la MRC
d'Antoine-Labelle, afin qu'il inclue le Service d'incendie de Notre-Dame-du-Laus
dans sa demande de soumission pour l'achat de VTT.

ADOPTÉ.

LOISIRS ET CULTURE

ACTIVITÉS ET ÉQUIPEMENTS

M. le maire fait un résumé des événements et activités qui se sont tenues en
juillet.

ADOPTÉ.

240-08-2018

FILLES D'ISABELLE – PROCHAINES DATES DE BINGO

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité que le
cercle des Filles d'Isabelle de Notre-Dame-du-Laus, soit autorisé à utiliser la salle
du centre des loisirs pour tenir leurs bingos et ce, au coût de 75 \$ par bingo et
aux dates suivantes :

240-08-2018

ILLES D'ISABELLE – PROCHAINES DATES DE BINGO (SUITE)

- 04 et 18 décembre 2018
- 08 et 22 janvier 2019
- 05 et 19 février 2019
- 05 et 19 mars 2019
- 06 et 16 avril 2019
- 07 et 21 mai 2019
- 04 et 18 juin 2019
- 02 et 16 juillet 2019
- 06 et 20 août 2019
- 03 et 17 sept. 2019
- 01 et 15 oct. 2019
- 05 et 19 nov. 2019

ADOPTÉ.

241-08-2018

DÉJEUNER DU MAIRE 2018

Proposé par Julie Sylvestre
appuyé par Gilles Schryer

et résolu à l'unanimité que le
déjeuner du maire, dans le cadre de la campagne de financement de Centraide,
ait lieu le 14 octobre 2018 au Centre des loisirs.

ADOPTÉ.

*Pour le prochain item, M. le maire, Stéphane Roy, se retire afin d'éviter toute
apparence de conflit d'intérêt. Il quitte son siège. Il est 20 h 25.*

*Le maire suppléant, M. Étienne St-Louis, préside la séance du conseil pour cet
item.*

242-08-2018

DEMANDE D'ORGANISATION DE FÊTE

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par François Monière

et résolu à l'unanimité que la
Municipalité ne s'objecte pas à la tenue d'un rassemblement familial extérieur
qui se tiendra le 18 août prochain au 36, rue Thauvette.

Il est également résolu d'autoriser la location de la rallonge électrique munie
d'un panneau au coût de 10 \$ par jour.

De plus, il est entendu que le bruit devra être contrôlé à compter de 23 h.

ADOPTÉ.

M. le maire, Stéphane Roy, reprend son siège, il est 20 h 27.

243-08-2018

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par
appuyé par

et résolu à l'unanimité que la
présente séance soit levée. Il est 20 h 30.

ADOPTÉ.

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.

Par

maire

Par

sec.-trés./dir. gén.

Je, Stéphane Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal
équivalut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens
de l'article 142(2) du Code municipal.

Stéphane Roy
Maire